



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de parc éolien sur les communes de Saint-Mayeux et de Corlay

Par arrêté préfectoral du 13 avril 2023, une enquête publique de **32 jours** est ouverte du **lundi 22 mai 2023 à 9h00**, heure d'ouverture de l'enquête, au **jeudi 22 juin 2023 à 17h00**, heure de clôture de l'enquête, en mairies de Saint-Mayeux et de Corlay, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société SAS Éoliennes du Petit Kermaux, siège social – 27 Quai de la Fontaine – 30900 NÎMES, pour le projet d'implantation et d'exploitation d'un parc éolien comprenant 4 aérogénérateurs et 1 poste de livraison, sur les communes de Corlay et Saint-Mayeux.

La mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) a émis un avis sans observation sur le projet d'autorisation environnementale le 23 août 2022.

Modalités de consultation du public :

- Le dossier sera consultable à partir du site internet suivant :

<https://www.registre-numerique.fr/ep-projet-eolien-du-petit-kermaux> accessible en scannant le QR code ci-après :



- le dossier sera également mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Côtes d'Armor : <https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-transition-energetique/Installations-classees-industrielles/Enquetes-publiques-ICPE-industrielles>

Le dossier complet, support papier et numérisé comprenant notamment l'étude d'impact, peut être consulté durant l'enquête publique en mairies de Saint-Mayeux et de Corlay aux jours et heures habituels d'ouverture, soit :

	SAINT-MAYEUX	CORLAY
Lundi	9h00 – 12h30 / 14h00 - 17h00	9h00 – 12h00 / 14h00 - 17h00
Mardi	9h00 – 12h30 / 14h00 - 17h00	9h00 – 12h00 / 14h00 - 17h00
Mercredi	9h00 – 12h00	9h00 – 12h00 / 14h00 - 17h00
Jeudi	9h00 – 12h30 / 14h00 - 17h00	Fermé
Vendredi	9h00 – 12h30 / 14h00 - 16h30	9h00 – 12h00 / 14h00 - 17h00
Samedi	Fermé	Fermé

Le public peut formuler ses observations :

1 - par voie électronique à l'adresse suivante : **ep-projet-eolien-du-petit-kermaux@mail.registre-numerique.fr** du lundi 22 mai 2023, 9h00, heure d'ouverture de l'enquête au jeudi 22 juin 2023, 17h00, heure de clôture de l'enquête.

2 – ou par voie postale à la commissaire enquêtrice à la mairie de Saint-Mayeux, du lundi 22 mai au jeudi 22 juin 2023 à l'adresse suivante : **Mairie – 1 place de la Mairie – 22320 SAINT-MAYEUX.**

3 - ou directement en se rendant sur le site internet du registre électronique à partir du lien suivant : <https://www.registre-numerique.fr/ep-projet-eolien-du-petit-kermaux>

4 - Le public pourra consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles côtés et paraphés par la commissaire enquêtrice, mis à sa disposition en mairies de Saint-Mayeux et de Corlay.

Les contributions reçues par messagerie électronique seront accessibles et donc visibles par tous sur le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/ep-projet-eolien-du-petit-kermaux>

Mme Josiane GUILLAUME, attachée principale de préfecture en retraite, est désignée commissaire enquêtrice. Elle recevra le public les :

DATES	SAINT-MAYEUX 1 place de la Mairie 22320 - SAINT-MAYEUX	CORLAY 8 place de l'Église 22320 - CORLAY
lundi 22 mai 2023	9H00 - 12H00	
mercredi 31 mai 2023		14H00 - 17H00
samedi 10 juin 2023	9H00 - 12H00 (ouverture exceptionnelle)	
mardi 13 juin 2023		9H00 - 12H00
jeudi 22 juin 2023	14H00 - 17H00	

Toute information sur le projet ICPE peut être demandée auprès de M. Michel GILLET, responsable de projet, à l'adresse électronique suivante : contact@vsb-energies.fr ou par téléphone au n° 02 99 23 99 50.

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice numérisés seront tenus à la disposition du public en mairies de Saint-Mayeux et de Corlay et sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor à l'adresse susmentionnée dès réception, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La procédure doit aboutir soit à un arrêté préfectoral portant autorisation environnementale, assorti de prescriptions, soit à un refus.